

Langue : FRANÇAIS

Original : Français



**AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP**

PROJET : Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone côtière Rabat – Casablanca

PAYS : Maroc

RAPPORT D'ÉVALUATION DE PROJET

Date : mars, 2010

Equipe d'évaluation

Chef d'équipe : M. B. BEN SASSI, Ingénieur Principal Eau et Assainissement, OWAS.2

Membres de l'équipe :

MM. H. KAMOUN, Consultant Analyste Financier, OWAS.2

I. SAMBA, Consultant Expert en Environnement, OWAS.2

M. ELOUAHABI, Spécialiste Eau et Assainissement, MAFO

D. KISSI, Consultant Economiste des Equipements Collectifs, OWAS.2

Mme R. COFFI, Expert en Acquisitions, ORPF.1

K. BOURARACH, Consultante Expert en Aspects Sociaux, OWAS.2

Manager Sectoriel : M. S. JALLOW, Chef de Division, OWAS.2

Directeur Sectoriel : M. S. JALLOW, Chargé du Département, OWAS

Représentant Résident : Mme A. ABOU ZEID, ResRep, MAFO

Directeur Régional : M. IS. LOBE-NDOUMBE, Directeur, ORNB

Révision par les pairs

- M. BA Mamadou Samba, Agroéconomiste Principal, OSAN.1

- M. EL GHALI Mustapha, Consultant Analyste Financier, FFCO.3

- M. HOURGAVYE Patrice, Socioéconomiste Sénior, OWAS.1

- M. M'BAYE Amadou El Hadji, Ingénieur Principal Eau et Assainissement, OWAS.2

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---------|
| Equivalences monétaires, année fiscale, poids et mesures, sigles et abréviations, Fiche de projet, résumé du projet, cadre logique, calendrier d'exécution du projet..... | i - vii |
| I – Orientation stratégique et justification | 1 |
| 1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays | 1 |
| 1.2. Justification de l'intervention de la Banque | 1 |
| 1.3. Coordination de l'aide | 2 |
| II – Description du projet..... | 3 |
| 2.1. Composantes du projet..... | 3 |
| 2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées | 3 |
| 2.3. Type de projet / instrument | 4 |
| 2.4. Coût du projet et dispositifs de financement..... | 4 |
| 2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet | 5 |
| 2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet | 5 |
| 2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet | 6 |
| 2.8. Principaux indicateurs de performance | 7 |
| III – Faisabilité du projet..... | 7 |
| 3.1. Performance économique et financière | 7 |
| 3.2. Impact environnemental et social..... | 8 |
| IV – Exécution | 10 |
| 4.1. Dispositions en matière d'exécution | 10 |
| 4.2. Suivi | 11 |
| 4.3. Gouvernance..... | 12 |
| 4.4. Durabilité..... | 13 |
| 4.5. Gestion des risques..... | 13 |
| 4.6. Développement des connaissances..... | 14 |
| V – Cadre juridique..... | 15 |
| 5.1. Instrument légal..... | 15 |
| 5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque | 15 |
| 5.3. Conformité avec les politiques de la Banque | 15 |
| VI – Recommandation | 15 |
| Appendice I. Indicateurs de Développement du Pays | I |
| Appendice II. Tableau du Portefeuille actif de la BAD dans le Pays (au 31 janvier 2010)... | II |
| Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays | III |
| Appendice IV. Zone concernée par le projet | IV |

Equivalences monétaires

Mars 2010

| | | |
|------|---|-------------|
| 1 UC | = | 12,3222 MAD |
| 1 UC | = | 1,12939 EUR |
| 1 UC | = | 1,53258 USD |

Année fiscale

1 janvier – 31 décembre

Poids et mesures

| | | | | |
|---------------------|---|--------------------------|---|-----------------------|
| 1 km | = | kilomètre | = | 1000 m |
| 1 km ² | = | kilomètre carré | = | 1000 m ² |
| 1 ha | = | hectare | = | 10 000 m ² |
| 1 ml | = | mètre linéaire | | |
| 1 m ³ | = | mètre cube | | |
| 1 m ³ /j | = | mètre cube par jour | | |
| 1 hm ³ | = | million de mètres cubes | | |
| l/s | = | litres par seconde | | |
| hab/ha | = | habitants par hectare | | |
| lhj | = | litre par homme par jour | | |

Sigles et abréviations

| | | | | | |
|---------|---|---|-------|---|---|
| AFD | = | Agence française de développement | MAD | = | Dirham marocain |
| ABH | = | Agence de bassin hydraulique | PNEEI | = | Programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation |
| AEP | = | Alimentation en eau potable | TRE | = | Taux de rentabilité économique |
| AEPA | = | Alimentation en eau potable et assainissement | TRIF | = | Taux de rentabilité interne financier |
| DSP | = | Document de stratégie par pays | SMBA | = | Barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah |
| GTZ | = | Agence de coopération technique allemande pour le développement | UE | = | Union Européenne |
| KFW | = | Agence allemande de développement | REDAL | = | Gestion déléguée des services de distribution d'électricité, d'AEP, et d'assainissement liquide de Rabat/Sale |
| LYDEC | = | Lyonnaise des Eaux de Casablanca | | | |
| ODM | = | Objectif du Millénaire | | | |
| OMS | = | Organisation Mondiale de la Santé | | | |
| ONEP | = | Office national de l'eau potable | | | |
| PAS Eau | = | Programme d'ajustement sectoriel de l'eau | | | |
| PGES | = | Plan de gestion environnemental et social | | | |
| PME | = | Petites et moyennes entreprises coopération internationale | | | |

Fiche de projet

Fiche du client

EMPRUNTEUR : Office National de l'Eau Potable « ONEP »

ORGANE D'EXECUTION : Office National de l'Eau Potable « ONEP »

GARANT : Gouvernement marocain (Ministère de l'Economie et des Finances)

Plan de financement

| Source | Montant (UC) | Instrument |
|-------------------|------------------------|------------|
| BAD | 179,64 millions | Prêt BAD |
| ONEP | 41,67 millions | - |
| COÛT TOTAL | 221,31 millions | - |

Importantes informations financières de la BAD

| | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Monnaie du prêt | EUR (80%) et USD (20%) |
| Type d'intérêts* | Prêt à marge variable amélioré |
| Marge du taux d'intérêt* | EURIBOR / LIBOR |
| Commission d'engagement* | Néant |
| Autres frais* | Néant |
| Echéance | 6 mois |
| Différé d'amortissement | 60 mois |
| TRIF, VAN (scénario de base) | 10,7% 1 264 millions de MAD |
| TRE (scénario de base) | 16,8% 1 859 millions de MAD |

**si applicable*

Durée – principales étapes (attendues)

| | |
|-------------------------------------|----------------|
| Approbation de la note conceptuelle | février, 2010 |
| Approbation du projet | mai, 2010 |
| Entrée en vigueur | octobre, 2010 |
| Achèvement | décembre, 2013 |
| Dernier décaissement | décembre, 2014 |
| Dernier remboursement | 2030 |

RESUME DU PROJET

1. Le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone côtière Rabat – Casablanca au Maroc consiste au renforcement de l'approvisionnement en eau potable des villes situées sur l'axe Rabat – Casablanca (Rabat, Casablanca, Tamesna, Témara, Mohammedia, Bouznika, Benslimane, ...), ainsi que des centres urbains et ruraux avoisinants, qui connaissent un développement urbain et touristique important. Il vise à garantir les besoins en eau potable de ces zones jusqu'à 2030. Le projet, dont le coût s'élève à 221,31 millions d'UC, nécessitera un délai d'exécution de 48 mois (2010-2013).
2. Le projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de l'eau au Maroc à travers son premier levier relatif à la satisfaction des besoins en eau et l'accompagnement du développement socio-économique du pays. Il a été conçu sur la base des besoins prioritaires retenus par l'ONEP dans le cadre de son Contrat Programme avec l'Etat marocain pour la période (2008-2010). En outre, le projet est conforme au deuxième pilier du DSP relatif au développement et à la mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise
3. Le projet comprend une partie « production » avec une station de pompage, une conduite de refoulement des eaux brutes et une station de traitement, et une partie « transport » avec une conduite d'adduction des eaux traitées et permettra de renforcer le système de production et d'adduction en eau potable pour une zone qui connaîtra une saturation de son système actuel d'approvisionnement en eau potable à partir de l'horizon 2013. Les deux parties du projet ont fait l'objet d'études d'avants projets sommaires et détaillés ainsi que des études d'impact sur l'environnement.
4. Le projet bénéficiera en priorité aux populations des villes concernées et des centres urbains et ruraux avoisinants. En matière d'adduction, il assurera le renforcement et l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'approvisionnement en eau potable d'environ 5 millions de personnes dès 2014 (dont environ 700 000 en milieu rural), et donnera les moyens à l'ONEP en tant que producteur et distributeur, et aux opérateurs privés « LYDEC et REDAL » en tant que distributeurs, d'accompagner l'évolution de la demande des populations des zones concernées jusqu'en 2030 (à cette date, la population concernée dépassera 8 millions d'habitants, dont environ 1 million en milieu rural).
5. L'accélération de la mise en œuvre du projet s'explique surtout par les difficultés d'accès à l'eau potable rencontrées au niveau de certains quartiers de Casablanca courant l'été 2009. Le choix de l'ONEP de proposer à la Banque de participer au financement de ce projet s'explique essentiellement par l'expérience de la Banque et son avantage comparatif prouvé dans la mise en œuvre de ce type de projet (avec des opérations assez urgentes qui touchent des moyennes et des grandes agglomérations). Cet avantage s'est bien illustré dans la mise en œuvre des derniers projets financés par la Banque dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc.
6. Le projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone côtière Rabat – Casablanca au Maroc est techniquement réalisable, financièrement rentable et économiquement viable et comporte d'importants avantages socio-économiques. Les mesures de mitigation des risques du projet, classé en catégorie environnementale et sociale 2, ont été prises en compte dans le projet afin de garantir sa durabilité sur le plan environnemental et social. La réalisation du projet confortera le programme du pays relatif au renforcement et à la sécurisation des infrastructures d'AEP. Ce projet est une contribution importante de la Banque aux efforts du gouvernement marocain visant à fournir, de façon durable, l'eau potable à toute la population urbaine et rurale du Royaume. Le taux de rentabilité interne financière (TRIF) du projet s'élève à 10,7% et le taux de rentabilité économique (TRE) à 16,8%.

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

| Hiérarchie des objectifs | Résultats attendus et échéancier | Portée (Population cible) | Indicateurs de performance | Cibles indicatives & échéancier | Hypothèses/risques |
|--|--|--|--|--|---|
| <p>Finalité du projet</p> <p>Améliorer les conditions de vie socio-économiques et sanitaires des populations par la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable des centres urbains et ruraux.</p> | <p>Impact (Long terme - 2030)</p> <ol style="list-style-type: none"> Taux d'accès à l'eau potable au niveau des centres urbains maintenu à son niveau actuel. Taux d'accès à l'eau potable au niveau des centres ruraux augmenté. Pauvreté réduite à l'échelon national. | <p>- Population urbaine et rurale du Maroc.</p> | <p>- Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain.</p> <p>- Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural.</p> <p>- Taux de prévalence des maladies d'origine hydrique.</p> <p>- Part des femmes dans les activités productives du pays (y compris les activités agricoles).</p> | <p>- Maintien du taux d'accès en milieu urbain à 100% en 2030.</p> <p>- Augmentation du taux d'accès en milieu rural de 87% actuellement à 95% en 2030.</p> <p>- Maladies d'origine hydriques réduites au minimum en 2030.</p> <p>- Part des femmes augmentée d'environ 29% actuellement à plus de 40% en 2030.</p> | <p>Hypothèses</p> <p>- Gestion intégrée et durable des ressources hydrauliques.</p> <p>- Engagement du gouvernement à poursuivre le programme de développement du secteur eau et assainissement et les programmes de réforme du secteur (PAS Eau PNEEI).</p> |
| <p>Objectif du projet</p> <p>Renforcer le système de production et d'adduction en eau potable de la zone côtière Rabat – Casablanca.</p> | <p>Effets (Moyen terme - 2015)</p> <ol style="list-style-type: none"> Système de production d'eau potable sécurisé et renforcé pour les villes concernées. Accès à l'eau potable accru pour les populations rurales des provinces concernées. | <p>- Population urbaine des villes et centres concernées.</p> <p>- Population rurale des provinces concernées.</p> <p>- Les opérateurs privés qui assurent la distribution d'eau dans les villes concernées.</p> | <p>- Taux d'accès à l'eau potable des populations urbaines dans les villes concernées.</p> <p>- Taux d'accès à l'eau potable des populations rurales des provinces concernées.</p> <p>- Taux de mortalité maternelle (causée par les maladies d'origine hydrique).</p> <p>- Taux de mortalité infanto-juvénile (causée par les maladies d'origine hydrique).</p> <p><u>Sources</u> : ONEP, Régies, Statistiques nationales.</p> | <p>- Maintien du taux d'accès en milieu urbain dans les villes concernées à 100% en 2015.</p> <p>- Augmentation du taux d'accès en milieu rural dans les provinces concernées de 87% actuellement à plus de 90% en 2015.</p> <p>- Nombre de décès : contribuer à diminuer de plus de 227 décès actuellement à moins de 50 décès pour 100 000 naissances en 2015.</p> <p>- Nombre de décès : contribuer à diminuer de 40 décès actuellement à moins de 15 décès pour 1000 habitants en 2015.</p> | <p>Hypothèses</p> <p>- Mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale du secteur de l'eau.</p> <p>- Mise en œuvre de la stratégie 2008-2012 du Ministère de la Santé.</p> <p>Risque</p> <p>- Défaillance dans la maintenance, l'entretien et le renouvellement des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement.</p> <p>Mesure d'atténuation</p> <p>- Mise en œuvre des plans d'action des intervenants dans le secteur d'AEPA (ONEP, régies et opérateurs privés) pour l'extension des réseaux de distribution d'eau et d'assainissement et l'amélioration conditions d'exploitation de ces infrastructures.</p> |
| <p>Intrants et Activités du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> Mettre en place l'appui technique pour le suivi et le contrôle des travaux. Acquérir les terrains et réaliser les essais géotechniques nécessaires. Passer les marchés de biens, travaux et services. Réaliser les ouvrages de renforcement du système de production de l'eau potable de la zone concernée. | <p>Extrants (Court terme - 2013)</p> <ol style="list-style-type: none"> Nouvelle station de pompage et nouvelle conduite de refoulement des eaux brutes réalisées. Nouvelle station de traitement à Oum Azza réalisée. Nouvelle conduite d'adduction BR3 des eaux traitées jusqu'à Casablanca réalisée. Conduites d'adduction existantes BR1 et BR2 réhabilitées. | <p>- Les populations urbaines et rurales.</p> <p>- L'ONEP et les opérateurs privés.</p> <p>- Les bureaux d'études et les entreprises.</p> <p>- Les fournisseurs d'équipements.</p> | <ol style="list-style-type: none"> Capacité additionnelle de pompage d'eau brute à partir du barrage SMBA. Capacité additionnelle de traitement d'eau du système d'AEP de l'axe Kénitra-El Jadida. Capacité additionnelle d'adduction des eaux traitées jusqu'à Casablanca. Qualité de l'eau distribuée. <p>Sources : PV de réception, rapports d'études, rapports d'avancement, missions de supervision, rapports de l'IC.</p> | <p><u>En 2013</u></p> <ol style="list-style-type: none"> Débit supplémentaire de pompage des eaux brutes de 5m³/s (pour une population additionnelle d'environ 3 millions d'habitants) et pose d'une conduite de diamètre 2000mm sur un linéaire de 5,5 kms. Débit supplémentaire de traitement des eaux de 5 m³/s. Pose d'une nouvelle conduite d'adduction de diamètre 2000 mm sur un linéaire de 73 kms et réhabilitation des conduites existantes de diamètre de 1400 mm à 1500 mm sur un linéaire de 2 kms. Qualité de l'eau distribuée conforme aux normes de l'OMS et du Maroc. | <p>Risque :</p> <p>- Disponibilité des ressources en eau en quantité et en qualité (sécheresse, etc.).</p> <p>Mesure d'atténuation</p> <p>- Mise en œuvre des plans d'action de la nouvelle stratégie nationale de l'eau.</p> <p>- Appui à la réforme du secteur de l'eau et à la gestion intégrée de l'eau (à travers le PAS Eau co-financé par la Banque).</p> |

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROJET DE PRET AU MAROC POUR LE DIXIEME PROJET D'AEP

La direction soumet les présents rapports et recommandations concernant une proposition de prêt de 162,31 millions EUR et 55,06 millions USD (environ 179,6 millions UC) à l'Office National de l'Eau Potable « ONEP » pour le financement du projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone côtière Rabat – Casablanca au Maroc.

I – Orientation stratégique et justification

1.1. Liens du projet avec la stratégie et les objectifs pays

1.1.1 La nouvelle stratégie nationale de l'eau au Maroc (annexe A) se base sur trois leviers : (i) satisfaction des besoins en eau et accompagnement du développement socio-économique du pays ; (ii) utilisation et gestion convenables des ressources en eau ; et (iii) gestion durable de l'eau. Cette nouvelle stratégie vise à renforcer la politique nationale du secteur de l'eau en se basant sur : (i) des objectifs beaucoup plus ambitieux pour satisfaire de façon pérenne les besoins du pays en eau et le protéger durablement face aux effets du réchauffement climatique ; (ii) un changement radical des comportements d'utilisation et de gestion de la ressource à travers une gestion intégrée de la demande et de la ressource ; et (iii) une véritable gestion à long terme de l'eau (visibilité nationale, engagement politique, financements publics et privés). Cette nouvelle stratégie de l'eau permettra le soutien du développement du Maroc dans la durée, en satisfaisant les besoins de la croissance économique et en accompagnant les grands chantiers engagés tout en protégeant le pays des effets du réchauffement climatique.

1.1.2 En cohérence avec cette stratégie nationale, le plan stratégique de l'ONEP, en tant que premier acteur en matière d'infrastructures d'eau potable et d'assainissement, accorde un intérêt particulier aux trois axes suivants : (i) la généralisation de l'accès à l'eau potable pour l'ensemble de la population ; (ii) une intervention active dans le secteur de l'assainissement liquide ; et (iii) la pérennisation et la sécurisation des infrastructures existantes. La stratégie de la Banque au Maroc pour la période 2007-2011 est bâtie sur trois piliers : a) Renforcement du système de gouvernance ; b) Développement et mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise ; et c) Promotion du développement humain. La mission de revue à mi parcours de cette stratégie a confirmé les deux premiers piliers comme les piliers d'intervention de la Banque au Maroc pour la période 2009-2011.

1.1.3 Le présent projet est conforme au deuxième pilier du DSP relatif au développement et à la mise à niveau des infrastructures économiques et de l'entreprise et entre dans le cadre du troisième axe de la stratégie de l'ONEP relatif à la pérennisation et à la sécurisation des infrastructures existantes. Le projet est aussi conforme avec la stratégie à moyen terme de la Banque (2008-2012) qui érige le secteur des infrastructures au premier rang.

1.2. Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le projet a été conçu en fonction de besoins prioritaires inscrits par l'ONEP dans son Contrat Programme avec l'Etat marocain pour la période (2008-2010) en fonction de l'horizon de saturation du système de production et d'adduction des villes concernées (2013). Sa mise en œuvre a été accélérée surtout suite aux difficultés d'accès à l'eau potable rencontrées au niveau de certains quartiers de Casablanca courant l'été 2009. Le choix de l'ONEP de proposer à la Banque de participer au financement de ce projet s'explique essentiellement par l'expérience de la Banque et son avantage comparatif prouvé dans la mise

en œuvre de ce type de projet (avec des opérations assez urgentes qui touchent des moyennes et des grandes agglomérations). Cet avantage s'est bien illustré dans la mise en œuvre des derniers projets financés par la Banque dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc. Cette performance dans l'exécution des anciens projets s'est améliorée davantage ces dernières années avec la présence du bureau national de la Banque (MAFO) à Rabat.

1.2.2 Le projet bénéficiera en priorité aux populations des villes concernées et aux populations des centres urbains et ruraux avoisinants. En matière d'adduction, il assurera le renforcement et l'amélioration de la quantité et de la qualité de l'approvisionnement en eau potable d'environ 5 millions de personnes dès 2014 (dont environ 700 000 en milieu rural), et donnera les moyens à l'ONEP en tant que producteur et distributeur, et aux opérateurs privés « LYDEC et REDAL » en tant que distributeurs, d'accompagner l'évolution de la demande des populations des zones concernées jusqu'en 2030, qui dépasseront 8 millions d'habitants à cette date (dont environ 1 million en milieu rural). Par ailleurs, le projet contribuera à conforter l'ODM 7 relatif à l'accès à l'eau potable puisque le taux global d'accès à l'eau potable au Maroc (urbain et rural) dépassera 90% à l'horizon 2015.

1.2.3 Le Gouvernement marocain a introduit auprès de la Banque, en août 2009, une requête de financement du projet. Le présent rapport a été établi sur la base des données recueillies et des travaux réalisés lors des missions de préparation et d'évaluation du projet qui ont eu lieu respectivement en juillet et octobre 2009.

1.3. *Coordination de l'aide*

1.3.1 Le développement du secteur est assuré par le gouvernement avec l'appui d'un certain nombre de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Les principaux partenaires du développement du Maroc dans le secteur de l'eau et de l'assainissement sont la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale (BM), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Agence Japonaise de la Coopération Internationale (JICA), la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Union Européenne (UE) et les différents bailleurs de fonds européens (AFD, KfW, GTZ, Belgique, Espagne, etc...), le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES), l'Agence Américaine de Développement (USAID) et la Coopération Canadienne.

1.3.2 D'une manière générale, la coordination entre les divers bailleurs de fonds intervenant dans le secteur se fait au travers des échanges périodiques et lors des missions d'évaluation et de supervision pour échanger des informations sur le secteur, l'état d'avancement des projets et programmes respectifs financés en vue d'harmoniser les interventions. En ce qui concerne l'intervention de la Banque dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Maroc, il est à signaler que la Banque reste le premier bailleur de Fonds du Royaume du Maroc au cours des 5 dernières années et intervient à hauteur de 22% des financements comme le montre le tableau donné en appendice III.

1.3.3 La coordination entre les différents bailleurs se fait aussi à travers un groupe thématique coprésidé par l'AFD et l'UE. Ce groupe thématique se réunit régulièrement (2 à 4 fois par an) à Rabat et a pour objectifs entre autres de : (i) échanger sur l'évolution du secteur ; (ii) s'informer sur la politique et la stratégie du pays en invitant des responsables du Ministère de la tutelle ; (iii) s'informer sur la stratégie des uns et des autres ; (iv) s'informer sur l'intervention de chaque bailleur, et (v) Coordonner l'intervention des bailleurs pour l'appui aux différents programmes d'ajustement, tel que le dernier programme national de réforme du secteur de l'eau qui est financé parallèlement par la Banque, la Banque Mondiale et l'Union Européenne.

1.3.4 L'ONEP dispose d'un programme d'investissement qui est arrêté dans le cadre de son Contrat Programme avec l'Etat marocain pour la période 2008-2010. Il coordonne le financement de ce programme en concertation avec ses bailleurs de fonds traditionnels. La coordination entre les différents bailleurs et l'ONEP a pour principal objectif de préserver les équilibres financiers de l'ONEP, seul gage à pouvoir drainer des financements pour le secteur de l'AEPA.

II – Description du projet

2.1. Composantes du projet

2.1.1 Dans le cadre de la surélévation du barrage SMBA qui a été réalisée en 2006 (qui a ramené sa capacité de 480 à 975 millions de m³), une nouvelle prise d'eau ainsi qu'une galerie d'amenée et une conduite de liaison entre la sortie de la galerie et la station de pompage existante ont été réalisées. Ces ouvrages seront utilisés comme ouvrage d'amenée d'eau brute jusqu'aux ouvrages projetés dans le cadre du présent projet (la nouvelle station de pompage projetée en aval du barrage qui refoulera l'eau à la station de traitement projetée d'Oum Azza). Les composantes du projet sont décrites dans le tableau suivant.

2.1.2 Tableau 2.1 : Composantes du projet

| | Nom de la composante | Coût estimatif (millions UC) | Description des composantes |
|---|---|------------------------------|---|
| 1 | Renforcement du système d'AEP de la zone côtière Rabat - Casablanca | 217,46 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réalisation d'une 2^{ème} conduite d'aspiration ; ▪ Réalisation d'une nouvelle station de pompage des eaux brutes (Q = 5 m³/s – Hmt = 140 m) ; ▪ Réalisation d'une nouvelle conduite de refoulement des eaux brutes (Ø2000mm sur un linéaire de 5,5 kms) ; ▪ Réalisation d'une nouvelle station de traitement ; ▪ Réalisation d'une nouvelle conduite d'adduction des eaux traitées BR3 (Ø2000mm sur un linéaire de 73 kms) ; ▪ Réhabilitation des deux conduites d'adduction existantes des eaux traitées BR1 et BR2 (Ø1400mm à Ø1500mm sur un linéaire de 2 kms). |
| 2 | Appui technique | 3,85 | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudes, contrôle et supervision des travaux |
| | Total y compris imprévus | 221,31 | |

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Le présent projet a été identifié comme l'alternative la plus opportune par les différents schémas directeurs d'AEP de la zone côtière Rabat – Casablanca, qui ont examiné les différentes possibilités de desserte et d'interconnexion entre les adductions régionales existantes aussi bien au niveau du bassin du Bouregreg qu'au niveau du bassin de l'Oum Rbia dans une optique axée sur la gestion intégrée des ressources en eau et l'optimisation des investissements. La solution retenue consiste à soulager les prélèvements d'eau de surface à partir des aménagements hydrauliques situés au niveau du bassin de l'Oum Rbia et se rabattre vers une utilisation plus importante des eaux du bassin de Bouregreg qui présente encore des potentialités en matière de mobilisation des ressources en eau (barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah – SMBA). Le plan de renforcement de l'AEP de la zone côtière Rabat – Casablanca s'est donc limité aux deux solutions suivantes :

- A – Réalisation d'un nouveau système indépendant de production d'eau à partir du barrage SMBA (solution choisie) ;

B – Extension du système de production actuel d'eau de Bouregreg (solution de substitution rejetée).

Solution de substitution envisagée et cause du rejet

| <i>Solution de substitution</i> | <i>Description succincte</i> | <i>Cause de rejet</i> |
|--|--|---|
| Extension du système de production actuel d'eau potable de Bouregreg | <ul style="list-style-type: none"> - Extension de la station de pompage existante d'eau brute ; - Extension de la station de traitement existante - Réalisation d'un nouveau réservoir d'eau traitée ; - Pose d'une nouvelle conduite d'adduction. | <ul style="list-style-type: none"> - En cas d'arrêt de la station de pompage ou de la station de traitement même de quelques heures (pendant les travaux), aucune solution alternative n'est proposée pour approvisionner la zone côtière Rabat – Casablanca, même partiellement. - Risque engendré par l'AEP d'une zone très importante (Rabat – Casablanca) à partir d'une seule station (incident, coupure d'électricité, etc...). |

2.2.2 Une fois la décision prise de réaliser un nouveau système indépendant de production d'eau, les études d'avant projets sommaires et détaillées ont été élaborées par des bureaux d'études indépendants et approuvées par l'ONEP. Les choix des solutions retenues découlent de ces études et représentent des choix techniques rationnels et optimaux, permettant de couvrir les déficits à moindre coût. Ces solutions techniques sont détaillées en annexe C.3.

2.3 Type de projet / instrument

Il s'agit d'un projet d'investissement à financer conjointement sur les ressources BAD et ONEP. Contrairement aux précédents projets avec l'ONEP qui comprenaient plusieurs sous-projets indépendants les uns des autres et répartis sur plusieurs zones géographiques (en particulier les 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} projets d'AEP), le présent projet concerne un seul système de production et d'adduction d'eau potable qui profite exclusivement à la zone côtière allant de Rabat à Casablanca.

2.4 Coût du projet et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du projet, hors taxes et droits de douane, est estimé à 221,31 millions d'UC. Il comprend une provision de 7% pour les imprévus physiques, 2% pour la hausse des prix en devises et 3% pour la hausse des prix en monnaie locale. Le coût a été estimé sur la base des études d'Avant Projet Détaillé et les provisions sont estimées sur la base de l'état de préparation du projet et de la pratique pour des projets similaires.

Table 2.2 : Coût estimatif par composante [en millions d'UC en hors taxes et hors droits de douane]

| Composantes | Coût en devises | Coût en monnaie locale | Coût total | % devises |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|---------------|-------------|
| Renforcement du système d'AEP | 150,90 | 48,61 | 199,51 | 75,6 |
| Appui technique | 3,41 | 0,00 | 3,41 | 100,0 |
| Total du coût de base | 154,31 | 48,61 | 202,92 | 76,0 |
| Provision pour aléas d'exécution | 10,56 | 3,37 | 13,93 | 75,8 |
| Provision pour hausse des prix | 3,02 | 1,45 | 4,46 | 67,6 |
| Coût total du projet | 167,89 | 53,43 | 221,31 | 75,9 |

Note : les taux de change utilisés sont indiqués en introduction du rapport (page (i)).

2.4.2 Le projet sera financé conjointement par la Banque et l'ONEP. La Banque financera la totalité des coûts en devises du projet estimée à 167,89 millions d'UC et 22% des coûts en monnaie locale du projet estimée à 11,75 millions d'UC, soit un montant total de 179,64 millions d'UC. Ce montant représente 81,2% du coût estimatif du projet en hors taxes et droits de douane.

Tableau 2.3 : Sources de financement [montants en millions d'UC]

| Sources de financement | Coût en devises | Coût en monnaie locale | Coût total | % total |
|-----------------------------|-----------------|------------------------|---------------|------------|
| Groupe de la BAD | 167,89 | 11,75 | 179,64 | 81,2 |
| ONEP | 0,00 | 41,67 | 41,67 | 18,8 |
| Coût total du projet | 167,89 | 53,43 | 221,31 | 100 |

Tableau 2.4 : Coût du projet par catégorie de dépense [montants en millions d'UC]

| Catégories de dépenses | Coût en devises | Coût en monnaie locale | Coût total | % devises |
|----------------------------------|-----------------|------------------------|---------------|-------------|
| Biens | 65,01 | 13,66 | 78,67 | 82,6 |
| Travaux | 85,89 | 22,37 | 108,26 | 79,3 |
| Services | 3,41 | 0,41 | 3,82 | 89,3 |
| Divers (*) | 0,00 | 12,17 | 12,17 | 0,0 |
| Total du coût de base | 154,31 | 48,61 | 202,92 | 76,0 |
| Provision pour aléas d'exécution | 10,56 | 3,37 | 13,93 | 75,8 |
| Provision pour hausse des prix | 3,02 | 1,45 | 4,46 | 67,7 |
| Coût total du projet | 167,89 | 53,43 | 221,31 | 75,9 |

(*) Acquisition des terrains nécessaires pour la réalisation des ouvrages et la pose des conduites.

Tableau 2.5 : Calendrier des dépenses par composante [montants en millions d'UC]

| Composantes | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 |
|----------------------------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| Renforcement du système d'AEP | 2,00 | 59,85 | 79,80 | 57,86 |
| Appui technique | 0,24 | 1,02 | 1,36 | 0,79 |
| Total du coût de base | 2,24 | 60,87 | 81,16 | 58,65 |
| Provision pour aléas d'exécution | 0,15 | 4,18 | 5,58 | 4,02 |
| Provision pour hausse des prix | 0,05 | 1,34 | 1,79 | 1,28 |
| Coût total du projet | 2,44 | 66,39 | 88,53 | 63,96 |

2.5. Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 La zone du projet s'étend entre les deux grandes métropoles du Maroc : Rabat et Casablanca. Cette zone est considérée comme la zone la plus peuplée et la plus urbanisée et connaît un essor économique, touristique et industriel important (60% du parc industriel national, projet de la vallée du Bouregreg, station Azur de Bouznika, ...). La zone est également dotée d'importante infrastructure de base vectrice de développement (autoroute, chemin de fer, aéroports, ...). Le pôle de Rabat comprend essentiellement les agglomérations de Rabat, Salé, Bouknadel, Témara, Skhirat, Sidi Yahia de Zaers et Rommani et le pôle de Casablanca comprend essentiellement les agglomérations de Casablanca, Mohammedia, Bouznika, Benslimane et Aïn Aouda.

2.5.2 Les bénéficiaires du projet qui seront de l'ordre de 5 millions d'habitants en 2014, dépasseraient les 8 millions d'habitants en 2030, dont un million en milieu rural. Ils sont concentrés au niveau des villes de Casablanca (60%), Rabat (12%) et Salé (15%) et répartis sur les deux pôles géographiques cités ci-dessus. Les principales caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires sont données à l'annexe B8 (§ Analyse sociale).

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 Les missions de préparation et d'évaluation de la Banque ont permis la tenue de multiples réunions tant au niveau central que local, impliquant toutes les parties prenantes à savoir l'ONEP, les opérateurs privés de distribution d'eau potable, les communes, l'Agence de Bassin Hydraulique (ABH) de Bouregreg, le Secrétariat d'Etat à l'Eau et l'Environnement afin de recueillir leurs préoccupations respectives et en tenir compte pour la conception et

l'exécution du projet. L'ONEP veillera à ce que l'opération de relocalisation en cours par la municipalité s'effectue dans les meilleures conditions.

2.6.2 En plus des différentes campagnes de sensibilisation et de communications réalisées par l'ONEP et qui ont permis d'informer la population sur les caractéristiques et les objectifs du projet, l'ONEP veillera aussi à ce que les populations riveraines soient informées avant le début des travaux, par le biais des communes et/ou des autorités locales, de leur nature, des dommages éventuels et des indemnisations afférentes et de s'organiser pour tirer des bénéfices (emplois temporaires, ventes de produits sur les chantiers, etc). Par la suite et tout le long des travaux, les entreprises engagées devront maintenir cette concertation avec les populations riveraines. La communication doit porter, essentiellement, sur : i) la nature et les délais des travaux et ; ii) les précautions à prendre par rapport à la circulation d'engins.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La performance dans l'exécution des derniers projets avec l'ONEP est jugée globalement satisfaisante. L'ONEP a une très grande compréhension des politiques et procédures de la Banque et les études réalisées par l'Office sont de bonne qualité. Les principales recommandations faites par les rapports d'achèvement des projets précédents et en particulier les 3 derniers (5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème}) se résument à : (i) renforcer l'appui technique et prévoir sa présence jusqu'à l'achèvement du projet ; et (ii) renforcer les missions de supervision des projets (surtout en nombre d'experts) et garantir un meilleur suivi de l'exécution du projet. Ces recommandations ont été prises en compte dans le cadre des trois derniers projets en cours financés par la Banque dans le secteur (8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} projet AEPA) et le seront aussi pour le présent projet, surtout avec la présence du bureau national de la Banque à Rabat (MAFO). OPEV a réalisé en 2005, une post-évaluation de la performance des opérations de la Banque au Maroc couvrant la période 1996-2004. Cette post-évaluation a conclu à une bonne performance des opérations de prêt (investissements physiques), contrairement à l'assistance de la Banque par les activités hors-prêt (études) et par les programmes de réformes institutionnelles qui est jugée moins satisfaisante. Contrairement à certaines régions autonomes qui souffrent encore de coûts non maîtrisés, les projets réalisés par l'ONEP ne posent aucun problème de rentabilité d'investissements surtout lorsqu'il s'agit de projets de production et d'adduction d'eau potable des grandes agglomérations (comme c'est le cas pour le présent projet).

2.7.2 Les 10 projets financés par la Banque (tous achevés, à l'exception des 2 derniers en cours d'exécution) ont contribué à améliorer la mobilisation, l'adduction et la distribution d'eau potable et à améliorer les services d'assainissement et d'épuration des eaux usées. Le programme d'ajustement du secteur (PAS Eau) a contribué à la mise en œuvre d'un cadre institutionnel et réglementaire pour une gestion intégrée des ressources en eau afin de relever les défis attendus pour la sécurité et l'approvisionnement du pays en eau potable. Ces projets ont concernés les principales villes du royaume réparties sur la totalité du territoire (Marrakech, Tanger, Tetouan, Béni Mellal, Settat, Kénitra, Essaouira, Ouarzazate, Khouribga, Tan Tan, ...) et ont contribué à la sécurisation de l'accès à l'eau potable en milieu urbain qui est de l'ordre de 100% et à l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable en milieu rural qui est passé de 14% en 1990 à environ 87% actuellement et du taux d'accès à l'assainissement qui est passé de moins de 50% en 1990 à plus de 65% actuellement.

2.7.3 Partant de ces acquis, les principaux renseignements que nous pourrions tirer du partenariat entre la Banque et l'ONEP sont axés sur la nécessité de renforcer les capacités du personnel de l'ONEP (en particulier au niveau des directions régionales) essentiellement en

matière de suivi et évaluation et de la post-évaluation. C'est dans ce cadre qu'un projet de partenariat entre OPEV et la Direction Audit et Organisation de l'ONEP a été initié suite à la mission effectuée par OPEV en décembre 2009 et qui a permis d'arrêter un plan d'actions qui s'étalera sur 18 mois. Les actions proposées dans ce plan viseront à assister l'ONEP dans la mise en place d'une politique d'évaluation, d'un système d'organisation interne et de gestion des missions d'évaluation et à développer les capacités de suivi-évaluation et d'évaluation rétrospective de ses cadres.

2.8. Principaux indicateurs de performance

2.8.1 A long terme (2030), le principal indicateur de performance du projet est le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain et en milieu rural, et en particulier dans les zones concernées par le projet. Le taux d'accès en milieu urbain sera maintenu à 100%, alors que celui en milieu rural passera de 87% actuellement à 95% en 2030. En outre, le projet contribuera à une réduction considérable des maladies d'origine hydriques qui sont actuellement à moins de 10 cas par an et à l'augmentation de la part des femmes dans les activités productives du pays (de 29% actuellement à plus de 40% en 2030) en saisissant les opportunités offertes par les nouveaux projets dans les secteurs de tourisme et d'industrie le long de l'axe Rabat-Casablanca (zone d'intervention du projet).

2.8.2 A moyen terme (horizon 2015), le projet aura pour effets de contribuer à garantir le maintien du taux d'accès à l'eau potable à 100% en milieu urbain et d'augmenter le taux en milieu rural de 87% actuellement à 90% en 2015. La contribution du projet pour maintenir le taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain à 100% se fera en offrant une quantité supplémentaire d'eau potable qui répondra à l'évolution des besoins de la région de Rabat-Casablanca, c'est-à-dire que la non réalisation du projet entraînera une baisse de quelques points du taux d'accès à l'eau potable dans la zone concernée.

2.8.3 A court terme (horizon 2013), le projet aura pour résultats de garantir un débit supplémentaire de pompage, de traitement et d'adduction des eaux du barrage SMBA de 5m³/s.

III – Faisabilité du projet

3.1. Performance économique et financière

Tableau 3.1 : Principales données économiques et financières

TRI : 10,7% - VAN : 1 264 millions de MAD

TRE : 16,8% - VAN : 1 859 millions de MAD

NB : des calculs détaillés se trouvent en annexe B7

3.1.1 Il s'agit d'un projet structurant pour renforcer les installations de production existantes (complexe de Bouregreg) pour satisfaire les besoins de la zone située entre les deux métropoles Rabat et Casablanca avec la prise en considération de la dimension relative à la sécurisation de l'AEP par la délocalisation des installations de production vers un nouveau site. Le projet présente des avantages multiples sur le plan financier et économique. Il permettra à l'ONEP de consolider sa base productive et ses indicateurs financiers et mettre en œuvre sa stratégie de développement, visant à répondre à la demande prévisionnelle en eau potable, de l'axe Rabat – Casablanca, le plus important pôle de développement du royaume sur le plan administratif, urbanistique, culturel et socio-économique. Le projet aura également un impact immédiat sur la création d'emplois temporaires et permanents, une meilleure distribution des bénéfices entre les différents agents économiques, un rôle de catalyseur pour la réalisation des nouveaux projets touristiques et urbanistiques de grandes envergures tels

que la vallée de Bouregreg et la zone touristique de Bouznika et des effets induits sur l'ensemble des activités économiques et le niveau de vie des populations urbaines et rurales.

3.1.2 Le taux de rentabilité interne financier (TRIF) du projet s'élève à 10,7% avec une VAN de 1 264 millions de MAD sur la base d'un taux d'actualisation de 7%. Des tests de sensibilité ont été effectués en fonction des événements éventuels suivants :

| <u>Evènement</u> | <u>Impact sur le TRIF</u> |
|---|---------------------------|
| • Augmentation du coût de l'investissement de 10% | : 9,9% |
| • Diminution de la demande de 10% | : 10,3% |
| • Augmentation du coût de l'énergie de 10% | : 10,6% |
| • Combinaison des trois événements | : 9,4% |
| • Augmentation de la demande de 10% | : 11,5% |

3.1.3 Les différents tests de sensibilité du TRI pour des scénarii de contre performance se situent en dessus du taux moyen pondéré du coût de l'investissement estimé à 7% alors qu'un test d'une réalisation conforme aux attentes du projet et une augmentation de la demande de 10% fait passer le TRI à 11,5%. Ce scénario semble être le plus probable car le projet donnera une capacité de livraison suffisante pour toute demande supplémentaire pendant les premières années de son démarrage. En effet, le projet est capitalistique et sa conception forme un bloc indissociable de toutes ses composantes excluant une réalisation partielle ou progressive. La rentabilité est diffuse et étalée dans le temps.

3.1.4 Le taux de rentabilité économique (TRE) s'établit à 16,8%. Ce taux est calculé sur la base des mêmes données de la rentabilité financière auxquelles sont ajoutés les avantages les plus quantifiables représentés par la valeur des journées de travail générées pendant la réalisation du projet et de la corvée de l'eau en terme d'heures économisées et utilisées à des fins plus utiles (en particulier dans le milieu rural).

3.1.5 Le projet est financièrement rentable et économiquement viable comme l'attestent les taux de rentabilité indiqués ci-dessus ainsi que l'évolution de la structure et les paramètres de gestion financière de l'ONEP.

3.2. Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Le projet est classé en catégorie environnementale et sociale 2 de la Banque. Il n'a pas *d'impacts environnementaux et sociaux négatifs importants et irréversibles, ou susceptibles d'affecter de manière significative les composantes environnementales ou sociales considérées sensibles par la Banque ou le pays emprunteur* ». En effet, le projet n'a que des *« impacts spécifiques aux sites du projet qui ont pu être minimisés par l'application de mesures d'atténuation appropriées »*. L'analyse des composantes et activités du projet, notamment des travaux de terrassements, de génie civil et la mise en œuvre d'un système adéquat de gestion des boues de la station montrent que le projet n'a pas d'impacts négatifs significatifs. A cela s'ajoutent les résultats positifs attendus du projet tant au point de vue social et de santé publique. Deux rapports d'études d'impacts ont été présentés (l'un sur le volet production, et l'autre sur le volet transports de l'eau), qui ont été complétés lors de la mission d'évaluation. Il est convenu que la Division Environnement relevant de la Direction Environnement et Assainissement de l'ONEP s'assurera, en collaboration avec les responsables du contrôle des travaux relevant de la Direction Technique et Ingénierie (DTI).

Changement climatique

3.2.2 Le changement climatique au Maroc affecte principalement les ressources en eau déjà restreintes du fait du climat semi aride de la région, caractérisé par des précipitations rares et par leur une grande irrégularité dans le temps et dans l'espace. Les changements climatiques ont aggravé les phénomènes extrêmes, donnant lieu à des épisodes secs de plus en plus longs, entrecoupés d'épisodes pluvieux brefs et violents. Le Royaume a dû faire face ces trente dernières années à 20 années sèches avec 3 épisodes sèches ayant duré chacun quatre années consécutives. Il n'y a toutefois pas de chiffres officiels pour décrire et confirmer les impacts des changements climatiques mais en gros il y a une baisse globale des ressources en eau d'environ 10 à 20%.

3.2.3 Cet aspect a été pris en compte dans le cadre du projet en s'assurant d'une part que l'Agence de Bassin Hydraulique (ABH) de Bouregreg, gère de manière efficiente la disponibilité en eau du barrage SMBA à partir duquel le renforcement d'AEP sera réalisé, ce qui constitue par ailleurs un gage de pérennité du projet. D'autre part, certaines activités du projet intègrent des procédés d'économie d'eau tels que le recyclage des eaux au niveau de la station de traitement et la réhabilitation des conduites existantes BR1 et BR2. Au delà du projet, le pays dispose d'une stratégie d'adaptation en cours d'application dans des zones à fort stress hydrique et qui repose entre autres sur l'épuration et la réutilisation des eaux usées pour l'arrosage des terrains de golf ; la promotion de l'irrigation au goutte à goutte ; l'amélioration de l'efficacité du réseau de distribution d'eau potable avec un objectif national de rendement de 80% en 2015 afin de préserver des volumes substantiels d'eau traitée ; et en dernier lieu la désalinisation des eaux de mer.

Genre

3.2.4 Le projet offre de grandes opportunités pour une effective contribution à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes (ÉFH) dans les zones ciblées en matière d'implication dans la vie économique. En effet, ces zones renferment une part importante des activités industrielles (60% de l'activité nationale), touristiques et de services connues traditionnellement par l'utilisation de la main d'œuvre féminine. La disponibilité de l'eau en quantité suffisante et d'une manière continue permettra aux femmes de saisir les opportunités offertes par les nouveaux projets dans les secteurs de tourisme et d'industrie ou par la création de leurs propres actions génératrices de revenus (AGR) en synergie avec d'autres programmes (ex. Initiative Nationale du Développement Humain – INDH –). Ceci contribuera à augmenter le nombre des femmes actives et à réduire ainsi les écarts dans les activités économiques entre les sexes. Actuellement, sur 38,5 % de personnes actives dans la région 70,1% sont des hommes et seulement 29,9% sont femmes (avec comme objectif de 40% en 2030).

3.2.5 En outre et afin de respecter les orientations politiques du Gouvernement marocain et les directives de la Banque, le projet adoptera une démarche basée sur le genre pour veiller à ce que les besoins et intérêts des différents groupes soient pris en compte pendant sa phase de réalisation du projet et au-delà (voir annexe B8 tableau : Intégration du genre dans les activités du projet actions transversales et indicateurs de suivi).

Social

3.2.6 Le projet renforcera l'alimentation en eau potable d'une zone à forte pression humaine (par exemple, le taux d'accroissement annuel moyen est de 1,54 pour la zone du projet avec 5,29% pour la ville de Témara), et contribuera à l'amélioration des conditions de vie de 33% de la population urbaine du pays. Globalement, les bénéficiaires du projet dépasseraient les 8 millions d'habitants en 2030. Le projet assurera, également des quantités suffisantes d'eau

aux entreprises industrielles et touristiques de la zone et qui représentent 60% de l'activité industrielle nationale.

3.2.7 La sécurisation de l'alimentation en eau de l'ensemble de ces villes et villages aura un impact positif sur : i) l'amélioration des conditions d'hygiène de milieu et de la santé en permettant la consolidation des acquis du Ministère de la Santé, dans la réduction considérable des maladies hydriques telles que, la fièvre de typhoïde et l'hépatite virale ; ii) le soulagement de la pression sur les points d'eau publiques actuels ce qui diminuera le temps d'attente, lors de l'approvisionnement, pendant les heures de grande influence ou la période estivale ; iii) l'extension de l'alimentation vers les nouvelles villes et quartiers en construction sans restriction et/ou coupure ; iv) la conservation de la lancée économique de l'axe Rabat – Casablanca ; v) la création de plus de 3 000 emplois temporaires ; vi) la création des PME dont l'eau est le facteur limitant et créera ainsi de nouveaux emplois permanents et contribuera à la réduction de la pauvreté ; et vii) l'amélioration de la qualité et des conditions de la scolarisation à travers les branchements des écoles (cf. convention ONEP-Ministère de l'éducation). La non réalisation du projet risque d'entraîner une crise sociale et économique au niveau de la région voire du pays.

3.2.8 Les impacts sociaux négatifs du projet sont mineurs et temporaires, comme le risque de la propagation des MST notamment le VIH/sida. Des solutions d'atténuations et leurs coûts ont été précisés dans le PGES.

Réinstallation forcée

3.2.9 25 ménages du village (douar) « Squila » qui occupaient la partie aval de l'emprise de l'ONEP et qui font partie d'un ensemble de bidonvilles de 6 000 ménages, ont été relocalisés à travers une opération en cours et dont le coût est pris en charge par la municipalité dans le cadre du programme national des villes sans bidonvilles. Aucune opération de relocalisation n'est donc prévue dans le cadre du présent projet.

3.2.10 Concernant les terrains pour l'emplacement de la station de traitement et de la conduite d'amenée des eaux brutes, ils seront expropriés pour cause d'utilité publique pour l'AEP et les procédures d'expropriation de ces terrains privées sont en cours (l'intérêt des propriétaires pour la vente de leurs terrains a déjà été exprimé et le coût des expropriations a été pris en considération dans le coût du projet). Quant aux activités agricoles, elles ne seront interrompues que partiellement en ce qui concerne l'emprise de la conduite d'amenée, car les agriculteurs seront autorisés à pratiquer des cultures annuelles après les travaux même en étant indemnisés.

IV –Exécution

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 L'ONEP est l'agence d'exécution du projet. Ayant exécuté auparavant avec succès plusieurs projets financés par la BAD, l'ONEP a une très grande maîtrise des procédures de la Banque. La Direction Centrale Pôle Développement est chargée, à travers la Direction Technique et Ingénierie, de l'exécution et du suivi du projet. Elle dispose de moyens matériels et humains suffisants pour exécuter le projet dans les délais. Cette Direction aura la responsabilité de la gestion de tous les aspects techniques du projet, en étroite collaboration avec la Direction Approvisionnements et Marchés pour les acquisitions des biens, services et travaux, la Direction Financière pour la gestion comptable et financière du projet et de la coordination générale avec la BAD, et la Direction de l'Assainissement et de l'Environnement pour le suivi des mesures d'atténuation des impacts du projet sur l'environnement. La

Direction Régionale de la Côte Atlantique assurera un appui à la gestion quotidienne des travaux.

4.1.2 La Direction Technique et Ingénierie, qui assure la gestion technique du projet, désignera un coordinateur du projet pour l'exécution et la gestion de toutes les composantes. En outre, un Ingénieur Conseil sera recruté pour la supervision et le contrôle des travaux dans le cadre de la composante relative à l'appui technique au projet.

4.1.3 Toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront conformément à ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* ou, selon le cas, ses *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants*, en utilisant les dossiers d'appel d'offres types de la Banque pour les appels d'offres internationaux (AOI) et liste restreinte, et en utilisant les documents d'acquisition de l'ONEP revus et amendés par la Banque pour les appels d'offres nationaux (AON). L'ONEP, à travers la Direction Approvisionnements et Marchés sera chargé de la passation de tous les marchés tel que décrit en détail à l'annexe B5. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'ONEP sont présentées en détail à l'annexe B5. Le plan de passation des marchés figurant à l'annexe B5 a été préparé et discuté avec l'ONEP.

4.1.4 La procédure de revue a posteriori est autorisée pour le marché des travaux de terrassements des stations de pompage et de traitement (3,9 millions d'UC) aux conditions spécifiques définies à l'annexe B5. L'emprunteur a sollicité et obtenu de la Banque l'approbation d'actions anticipées en vue de l'acquisition (AAA) de : (i) services de consultants pour l'appui technique et (ii) la réhabilitation de conduites existantes sur les lignes BR1 et BR2.

4.1.5 Les décaissements se feront conformément aux dispositions du manuel des décaissements de la Banque. La Direction financière de l'Office, qui est chargée de la gestion financière du projet, est familière avec les règles de la Banque en matière de décaissement. L'ONEP utilisera les différentes méthodes de décaissement spécifiées dans le manuel des décaissements.

4.1.6 L'ONEP tiendra une situation financière séparée du projet à partir des données extraites de son outil informatique afin de permettre l'identification et le suivi des dépenses par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement. Les comptes du projet feront l'objet d'un audit annuel à réaliser par un cabinet d'audit recruté par l'ONEP pour 3 exercices consécutifs sur la base des termes de références convenus entre l'ONEP et la Banque et qui prennent en considération les exigences de l'audit externe des projets financés par le Groupe de la Banque africaine de développement. Les rapports d'audit seront soumis à la Banque dans les six mois qui suivent la fin de chaque exercice, conformément aux dispositions des conditions générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie de la Banque.

4.2. Suivi

4.2.1 La réalisation physique du projet est prévue sur une période de 48 mois, de 2010 à 2013. Ce planning est jugé raisonnable, compte tenu de la nature classique des travaux et de l'expérience acquise par l'ONEP pour des travaux similaires.

4.2.2 L'ONEP, organe d'exécution, assumera la responsabilité principale de suivi de l'exécution du projet et établira, selon le mode de présentation préconisé par la Banque, des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de l'exécution du projet couvrant tous les aspects des réalisations. Ces rapports évalueront notamment l'état d'avancement du projet, les dépenses, les engagements et les décaissements par composante, par catégories de dépenses et par source de financement, les principaux problèmes ainsi que les solutions préconisées. Au-

delà de la période de réalisation et pendant la phase d'exploitation, l'ONEP dispose des structures adéquates pour le suivi des effets du projet, il établira une base de données, des références et des statistiques pour le suivi-évaluation des différents indicateurs de performance selon les modèles standards de l'ONEP.

4.2.3 Le suivi de l'exécution du projet par la Banque se fera, quant à lui, à travers les missions de supervision de la Banque, les rapports d'activités et les états financiers de l'ONEP. La présence du bureau national au Maroc (MAFO), avec un expert en eau et assainissement, permettra d'améliorer la gestion et le suivi de l'exécution du projet en apportant toute l'assistance requise, en particulier concernant les règles et les procédures de la Banque en matière de mise en œuvre du projet, des procédures d'acquisition et de décaissement et de la gestion technique et financière du projet. A la fin du projet, l'ONEP préparera un rapport d'achèvement du projet. Par la suite, la Banque établira le rapport d'achèvement et le rapport d'évaluation des performances du projet.

4.2.4 Le calendrier détaillé de l'exécution du projet est présenté au début du rapport. L'achèvement du projet est prévu pour décembre 2013. Le calendrier prévisionnel d'exécution du projet se résume comme suit :

| <u>Durée</u> | <u>Etapes</u> | <u>Activités de suivi / boucle de rétroaction</u> |
|-----------------------------------|------------------------------|--|
| 2008 - 2009 | Etudes techniques détaillées | Approbation des études par l'ONEP |
| 1 ^{er} trimestre 2010 | Consultation de l'IC | Lancement de la consultation par AAA |
| Mai 2010 | Approbation du prêt | Conseil d'Administration de la Banque |
| 3 ^{ème} trimestre 2010 | Lancement DAO des travaux | Préparation par l'ONEP et vérification par la Banque |
| - 1 ^{er} trimestre 2011 | | |
| 4 ^{ème} trimestre 2010 | Evaluations des offres | Préparation par l'ONEP et vérification par la Banque |
| - 2 ^{ème} trimestre 2011 | | |
| 2010 – 2011 | Adjudication des contrats | Préparation par l'ONEP et vérification par la Banque |
| 2010 – 2013 | Exécution des travaux | Réalisés par les entreprises et vérifiés par l'ONEP |
| 2010 – 2013 | Suivi des travaux | Assuré par l'IC et vérifié par l'ONEP |
| Août 2013 | Rapport d'achèvement ONEP | Préparation par l'ONEP |
| Décembre 2013 | Rapport d'achèvement BAD | Préparation par la Banque |

4.3. Gouvernance

4.3.1 L'ONEP accorde une attention particulière au renforcement des procédures de gestion et d'organisation. Ce renforcement est matérialisé par la mise en place d'une nouvelle organisation visant une décentralisation progressive des activités de l'office dans la perspective de doter les régions d'une large autonomie. Les premières mesures ont concerné la déconcentration des fonctions essentielles telles que les études, les travaux, la gestion des ressources humaines et le contrôle de gestion. La séparation des métiers de production et des services est en phase d'implémentation sur le terrain pour plus de proximité et de visibilité en termes d'investissement et de gestion commerciale.

4.3.2 La fiabilité et l'efficacité des outils de pilotage stratégiques et opérationnels disponibles au niveau de l'ONEP (contrat programme Etat-ONEP, contrat de performance interne, contrôle de gestion, système SIONEP, système de post-évaluation et de management de qualité, etc.) permettent de dire que les risques liés à la gouvernance sont faibles. L'efficacité et la fiabilité du système de contrôle, d'organisation et d'audit interne et externe ont valu à l'ONEP le privilège de passer en mai 2006 d'un contrôle à priori effectué par l'Etat à un contrôle d'accompagnement, réservé aux entités ayant confirmé leurs compétences en matière de contrôle interne, de gestion optimale des ressources et d'exécution du budget et de régularité des dépenses. L'ONEP a lancé en juin 2009 une étude pour le renforcement de son

système de contrôle interne et la mise en place d'une stratégie globale de management des risques. Cette étude est en phase finale. Elle prévoit la réalisation d'un diagnostic général du système de contrôle interne, d'identifier les points forts et les faiblesses du système et de proposer des axes d'amélioration au niveau organisationnel, procédural et opérationnel.

4.4. Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet repose essentiellement sur la capacité de l'ONEP à exécuter le projet et à assurer le suivi et la maintenance des installations qui vont être réalisées. L'ONEP dispose d'une organisation adaptée et d'un personnel technique compétent et en nombre suffisant, qui peut assurer l'exploitation et la maintenance des systèmes de production et d'adduction d'eau potable des villes concernées. En plus et comme en attestent les projections financières de l'ONEP, des ressources financières adéquates seront dégagées pour couvrir les charges récurrentes d'exploitation et de maintenance de chacun des ouvrages à réaliser.

4.4.2 La durabilité de l'approvisionnement en eau potable à partir du barrage SMBA dépend de plusieurs facteurs : le maintien de la qualité de l'eau, une balance équilibrée entre les abstractions (prélèvements et pertes en infiltrations et évaporations, et de volume utile du lac) et l'approvisionnement (qui lui dépend des précipitations et des changements climatiques). Tous ces facteurs sont gérés par l'Agence de Bassin Hydraulique (ABH) de Bouregreg de manière à pérenniser les ressources du barrage (voir annexe C1).

4.4.3 La durabilité du projet repose également sur une bonne gestion des réseaux de distribution d'eau, assurée par l'ONEP et les deux opérateurs privés assurant la distribution à Rabat et à Casablanca. Cette gestion est reflétée dans les indicateurs de performance des réseaux mentionnés dans les rapports annuels de l'ONEP et des deux opérateurs et le niveau de satisfaction de leur clientèle (annexe C2). La politique tarifaire de l'eau vise à réconcilier les intérêts des consommateurs et des différents intervenants de manière à garantir la pérennité du service. Les tarifs sont basés sur un système de péréquation nationale permettant d'établir une équité sociale. La tarification progressive ménage les populations à faible revenu et incite les gros consommateurs à un usage économique de l'eau potable. L'AEP en milieu rural et l'assainissement bénéficient de subventions ciblées en vue de garantir l'équilibre financier de l'ONEP en vertu d'un Contrat Programme entre Etat-ONEP révisé périodiquement et qui consacre l'objectif d'un service durable et pérenne.

4.4.4 La durabilité du projet est enfin assurée par les réformes et programmes engagées par le Gouvernement du Maroc à travers notamment le Programme d'Ajustement du Secteur de l'Eau (PAS Eau) cofinancé par la Banque, la Banque Mondiale et l'Union européenne et le Programme National de l'Economie de l'Eau d'Irrigation (PNEEI). Ces réformes dont une grande partie est déjà mise en œuvre, vont se traduire par la gestion intégrée des ressources en eau, la protection anti-érosive des bassins versant, la réhabilitation des réseaux de distribution d'AEP et d'irrigation pour réduire les pertes, la promotion des nouvelles techniques d'irrigation pour économiser l'eau et enfin la mise en place de tarifs adéquats basés sur le coût économique.

4.5. Gestion des risques

4.5.1 Les risques éventuels du projet concernent la préservation et la disponibilité de façon durable des ressources en eau et la gestion intégrée et optimale de ces ressources et la volonté politique de continuer les réformes en cours de la part du Gouvernement.

4.5.2 La préservation et la gestion intégrée des ressources est une des préoccupations majeures des mesures du PAS Eau, financé conjointement par la Banque, l'Union européenne et la Banque Mondiale. Ces mesures consacrent l'établissement de normes de qualité des eaux de surface et des eaux destinées à l'AEP. Ces normes fixent les valeurs limites des rejets d'eau

dans les réseaux d'assainissement et dans le milieu naturel aussi bien que celles des rejets liquides pour les différents secteurs industriels et artisanaux. Les services de l'ONEP se sont assurés de la présence durable des ressources qui garantissent l'alimentation en eau potable de la zone du projet (annexe C1).

4.5.3 Concernant le 2^{ème} risque, la volonté politique de continuer les réformes en cours de la part du Gouvernement s'affirme de plus en plus avec la mise en œuvre des conditions inscrites au compte du PAS Eau et le programme de réformes grâce à un appui de la Banque Mondiale sous forme d'un Prêt de Politique de Développement (PPD) du secteur de l'Eau, et d'un nouveau programme d'appui de l'Union Européenne (en cours d'instruction). Elle est aussi confirmée par l'adoption d'une nouvelle stratégie de l'eau et de son plan de mise en œuvre.

4.5.4 Sur le plan social, il n'y a pas de risques qui peuvent entraver les résultats du projet. La société civile et les bénéficiaires du projet ont été suffisamment impliqués dans la conception de ce projet et expriment leur engagement pour faciliter sa mise en œuvre.

4.6. Développement des connaissances

4.6.1 La mise en œuvre du projet contribuera à enrichir l'expérience de l'ONEP en matière de réalisation et d'exploitation de projets d'adduction d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural. L'implication de l'ONEP dans la gestion intégrée des ressources en eau et la participation des différentes composantes des populations et leur sensibilisation au choix des projets sont des acquis évidents pour le projet.

4.6.2 L'approche dans la réalisation du projet visera l'implication du maximum d'agents dans la conception et la concrétisation des solutions techniques, l'optimisation des investissements et l'exploitation rationnelle de l'eau, la mise en place de solutions techniques adaptées à l'environnement des différents volets du projet, conciliant les intérêts d'ordre environnemental, financier et socio-économique.

4.6.3 L'ONEP à travers son site Web, diffusera ses expériences à l'intérieur du pays et au-delà des frontières. Son centre de formation jouera un rôle de dissémination du savoir et de recherche, tel que reconnu par l'OMS. La dissémination des expériences ancrera davantage l'ONEP dans son statut d'une référence en Afrique pour le secteur d'AEPA avec des liens étroits avec les universités, les centres de recherche et les organismes similaires à travers le Continent et au delà et une collaboration orientée vers le partage du savoir et des connaissances. La Banque ne manquera pas d'en tirer profit pour l'orientation future de ses opérations dans le secteur de l'AEPA et de partager l'expérience de ce projet avec les autres unités de la Banque.

4.6.4 L'appui technique sera un instrument d'assistance mais aussi de transfert du savoir et des leçons apprises dans le domaine du suivi et de la surveillance des aspects environnementaux et sociaux. En outre, l'appui technique *inclura un environnementaliste* pour aider l'ONEP à réaliser un bon suivi et évaluation des indicateurs environnementaux et sociaux. Il permettra de faire un transfert des connaissances à travers l'élaboration d'un guide de suivi et de surveillance ainsi que les outils nécessaires à ce travail nouveau pour l'ONEP. Tous les documents et les outils produits pour le volet environnemental et social seront diffusés sur le site Web de l'ONEP.

V – Cadre juridique

5.1. *Instrument légal*

Il s'agit d'un accord de prêt BAD.

5.2. *Conditions associées à l'intervention de la Banque*

L'octroi du prêt BAD est subordonné aux conditions suivantes :

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

L'entrée en vigueur de l'accord de prêt sera subordonnée à sa signature.

Conditions préalables au premier décaissement

- i) Fournir à la Banque la preuve de la nomination du coordinateur du projet dont la qualification et l'expérience auront été préalablement jugées acceptables par la Banque.

Autres conditions

- i) Transmettre à la Banque, au plus tard avant le démarrage des travaux de chacun des ouvrages devant s'y effectuer, le justificatif adéquat d'occupation de chaque terrain concerné ;
- ii) Transmettre à la Banque, à la fin de chaque trimestre, un rapport trimestriel de suivi environnemental et social résultant de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, approuvé par la Banque. Ce rapport pourra faire partie du rapport trimestriel d'exécution du projet.

5.3. *Conformité avec les politiques de la Banque*

5.3.1 Il est recommandé l'approbation du dépassement du plafond de 100 000 UC à 3,9 millions d'UC par contrat fixé pour la revue a posteriori aux « *Directives relatives à l'application de la procédure d'examen a posteriori à certains contrats* » de la Banque.

5.3.2 Le projet est conforme à toutes les autres politiques applicables, en particulier les politiques, directives et procédures de la Banque en matière de gestion environnementale et sociale. C'est un projet de catégorie 2, le résumé du PGES a été préparé et les coûts de la mise en œuvre des mesures d'atténuation intégrés dans le coût du projet.

VI – Recommandation

Il est recommandé qu'un prêt BAD ne dépassant pas un montant total de 162,31 millions EUR et 55,06 millions USD (environ 179,6 millions d'UC) soit accordé à l'ONEP avec la garantie de l'Etat. Le prêt servira à financer 81,2% du coût total hors taxes et droits de douane du projet.

Appendice I. Indicateurs de Développement du Pays

| Maroc - Indicateurs de développement | | | | |
|---|---------|----------|----------|-----------------------|
| Indicateurs sociaux | Maroc | | Afrique | Pays en développement |
| | 1990 | 2008 * | | |
| Superficie (000 Km ²) | 711 | | 30 323 | 80 976 |
| Population totale (millions) | 24,8 | 31,6 | 985,7 | 5 523,4 |
| Croissance annuelle de la population (%) | 1,9 | 1,2 | 2,3 | 1,4 |
| Espérance de vie à la naissance -Total (années) | 64,1 | 71,3 | 54,5 | 65,7 |
| Taux de mortalité infantile (pour 1000) | 64,6 | 29,9 | 83,9 | 53,1 |
| Nombre de médecins (pour 100000 habitants) | ... | 55,6 | 39,6 | 78,0 |
| Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%) | ... | 62,6 | 55,0 | 39,0 |
| Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois) | 79,0 | 95,0 | 83,0 | 76,0 |
| Taux de scolarisation au primaire (% brut) | 66,9 | 107,2 | 75,9 | 106,0 |
| Ratio Filles/Garçons au primaire (%) | 68,7 | 89,7 | 68,0 | 100,0 |
| Taux d'analphabétisme (% de la population >15 ans) | ... | 55,6 | 38,0 | 26,6 |
| Accès à l'eau salubre (% de la population) | 75,0 | 83,0 | 68,0 | 62,0 |
| Accès aux services sanitaires (% de la population) | 52,0 | 72,0 | 38,0 | 33,0 |
| Valeur de l'IDH (Rang sur 179 pays) | ... | ... | ... | ... |
| Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population) | ... | 31,8 | 3,3 | ... |
| Maroc | | | | |
| Indicateurs macroéconomiques | 2000 | 2007 | 2008 | 2009** |
| RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant) | 1 340 | 2 290 | 2 580 | ... |
| PIB (Million de dollars courant) | 37 060 | 75 223 | 88 879 | 92 230 |
| Croissance du PIB réel (% annuel) | 1,8 | 2,7 | 5,6 | 5,1 |
| Croissance du PIB réel par habitant (% annuel) | 0,6 | 1,5 | 4,3 | 3,8 |
| Investissement intérieur brut (% du PIB) | 25,5 | 32,5 | 36,3 | 36,2 |
| Inflation (% annuel) | 1,9 | 2,2 | 3,9 | 1,5 |
| Solde budgétaire (% du PIB) | -5,5 | 0,2 | 0,4 | 0,2 |
| Commerce, Dette extérieure & Flux financiers | 2000 | 2007 | 2008 | 2009** |
| Variation en volume des exportations (%) | 3,3 | 11,8 | 2,4 | -15,3 |
| Variation en volume des importations (%) | 3,6 | 18,7 | 12,4 | -6,3 |
| Variation des termes de l'échange | -7,4 | 0,5 | 8,2 | 1,2 |
| Balance commerciale (Million de dollars E.U.) | -3234,0 | -14077,4 | -19140,6 | -20113,7 |
| Balance commerciale (% du PIB) | -8,7 | -18,7 | -21,5 | -21,8 |
| Solde des comptes courants (Million de dollars E.U.) | -476,0 | -69,7 | -4585,5 | -5811,9 |
| Solde des comptes courants (% du PIB) | -1,3 | -0,1 | -5,2 | -6,3 |
| Service de la dette (% des exportations) | 32,4 | 9,9 | 7,9 | 8,1 |
| Dette extérieure totale (% du PIB) | 48,6 | 23,7 | 20,6 | 21,5 |
| Flux financiers nets totaux (Million de dollars E.U.) | 600,8 | 2814,1 | ... | ... |
| Aide publique au développement nette (Mn de dollars E.U.) | 418,8 | 1071,9 | ... | ... |
| Investissements nets directs (Million de dollars E.U.) | 422,2 | 2577,1 | ... | ... |
| Réserves internationales (mois d'importations) | 4,8 | 8,6 | 6,0 | 7,3 |
| Développement du secteur privé et infrastructures | 2000 | 2006 | 2007 | 2008 |
| Temps requis pour démarrer une affaire (jours) | ... | 12 | 12 | 12 |
| Indice de protection des investisseurs (0-10) | ... | 3,0 | 3,0 | 3,0 |
| Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.) | 49,4 | 41,0 | 76,7 | 94,6 |
| Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.) | 81,2 | 518,7 | 641,5 | 721,9 |
| Routes asphaltées (% du total des routes) | 56,4 | ... | ... | ... |
| Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km) | 4576,0 | ... | ... | ... |

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

* Année la plus récente.

Dernière mise à jour : Octobre 2009

** Prévision

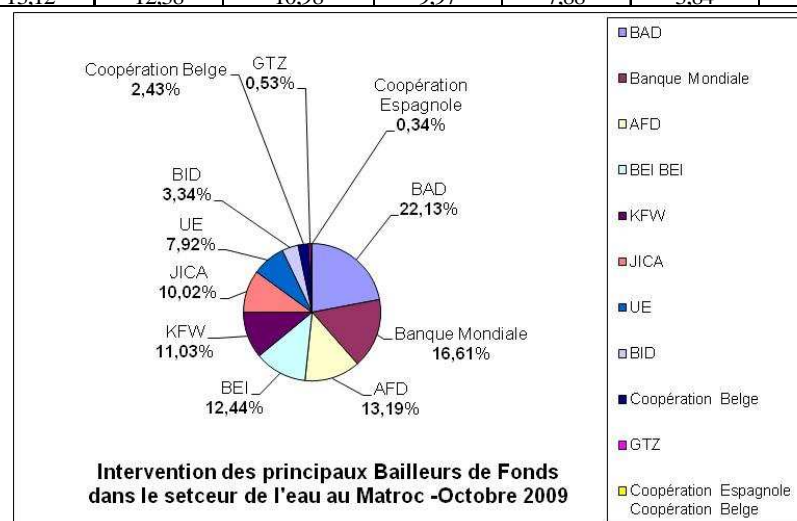
Appendice II. Tableau du Portefeuille actif de la BAD dans le Pays (au 31 janvier 2010)

| Secteur | Nom du Projet | Date Approb. | Date Signat. | Date Mise en Vigueur | Date de Clôture | Age du projet (an) | Conversion UA | Montant net | Devisé | Décais. cumulé 31 Jan. 2010 | Décaissement cumulé (UA) | Montant non décaissé | Taux de Décais. (%) | Nb. Prorog. | |
|---|-------------------|---|--------------|----------------------|-----------------|--------------------|---------------|-------------|-------------|--------------------------------|--------------------------|----------------------|---------------------|-------------|---|
| 1 | Transport | Projet de construction de l'autoroute Marrakech-Agadir | 21-juil.-06 | 15-déc.-06 | 4-juil.-07 | 31-déc.-11 | 3,6 | 106 574 171 | 118 600 000 | EUR | 39 238 305 | 35 259 610 | 79 361 695 | 33,1% | - |
| 2 | Transport | 2ème phase du Programme national de routes rurales (PNRR 2) | 5-sept.-07 | 23-nov.-07 | 8-mars-08 | 31-déc.-13 | 2,4 | 40 437 080 | 45 000 000 | EUR | 27 099 101 | 24 351 301 | 17 900 899 | 60,2% | - |
| 3 | Transport | Troisième Projet aéroportuaire | 16-avr.-09 | 8-mai-09 | 22-oct.-09 | 31-déc.-13 | 0,8 | 215 664 426 | 240 000 000 | EUR | 0 | 0 | 0 | 0,0% | - |
| 4 | Energie | Projet de la centrale thermo-solaire de Ain Beni Mathar | 2-mars-05 | 29-août-05 | 21-déc.-05 | 31-déc.-10 | 5,0 | 122 614 212 | 136 450 000 | EUR | 122 770 689 | 110 321 959 | 13 679 311 | 90,0% | - |
| 5 | Energie | Projet de la centrale thermo-solaire de Ain Beni Mathar (Prêt suppl.) | 17-déc.-07 | 7-avr.-08 | 16-oct.-08 | 31-déc.-14 | 2,2 | 136 048 309 | 151 400 000 | EUR | 129 745 437 | 116 589 480 | 21 654 563 | 85,7% | - |
| 6 | Energie | Programme de Développement des réseaux de transport et de répartition de l'électricité | 2-déc.-09 | 11-déc.-09 | NYE | 31-déc.-14 | 0,2 | 98 684 447 | 109 820 000 | EUR | N/A | N/A | N/A | N/A | - |
| 7 | Social | Assistance tech. SIG & carte sanitaire du Ministère de la Santé | 19-déc.-08 | 23-déc.-08 | 23-déc.-08 | 31-déc.-10 | 1,1 | 500 000 | 500 000 | UC | 0 | 0 | 500 000 | 0,0% | - |
| 8 | Social | 2ème phase du Programme d'appui à la réforme de la couverture médicale (PARCOUM II) | 11-déc.-08 | 23-déc.-08 | 11-mai-09 | 31-déc.-11 | 1,2 | 62 902 124 | 70 000 000 | EUR | 50 000 000 | 44 930 089 | 20 000 000 | 71,4% | - |
| 9 | Social | Programme d'urgence de l'éducation nationale (PUEN) | 31-mars-09 | 8-mai-09 | 20-oct.-09 | 31-déc.-11 | 0,9 | 67 395 133 | 75 000 000 | EUR | 37 000 000 | 33 248 266 | 38 000 000 | 49,3% | - |
| 10 | Eau & Assain. | Huitième Projet d'AEPA | 24-nov.-04 | 7-févr.-05 | 10-juin-05 | 31-déc.-10 | 5,2 | 59 757 018 | 66 500 000 | EUR | 56 466 587 | 50 740 975 | 10 033 413 | 84,9% | - |
| 11 | Eau & Assain. | Neuvième Projet d'AEPA | 21-juil.-06 | 18-déc.-06 | 16-mai-07 | 31-déc.-11 | 3,6 | 72 786 744 | 81 000 000 | EUR | 36 465 118 | 32 767 620 | 44 534 882 | 45,0% | - |
| 12 | Eau & Assain. | Dixième Projet d'AEP | 16-nov.-08 | 23-déc.-08 | 17-juil.-09 | 31-déc.-13 | 1,2 | 64 728 812 | 72 032 754 | EUR | 1 339 257 | 861 707 | 70 693 497 | 1,3% | - |
| 13 | Eau & Assain. | Etude pour la recharge artificielle de la nappe du Haouz (Don FAE) | 12-janv.-09 | 8-mai-09 | 8-mai-09 | 30-nov.-12 | 1,1 | 1 700 604 | 1 892 500 | EUR | 815 550 | 732 855 | 1 076 950 | 43,1% | - |
| 14 | Eau / Agriculture | Assistance technique pour le programme de protection et de sauvegarde des oasis du Sud du Maroc (POS) | 30-avr.-09 | 31-juil.-09 | 31-juil.-09 | 30-juin-11 | 0,8 | 496 000 | 496 000 | UC | 0 | 0 | 496 000 | 0,0% | - |
| 15 | Eau / Agriculture | Aide d'urgence pour les inondations dans la région du Gharb | 9-déc.-09 | NYS | N/A | TBC | 0,2 | 643 422 | 1 000 000 | USD | 0 | 0 | 1 000 000 | 0,0% | - |
| 16 | Eau / Agriculture | Projet d'Appui au Programme national d'économie d'eau d'irrigation (PNEEI) | 14-déc.-09 | NYS | NYE | TBC | 0,2 | 48 156 069 | 53 590 000 | EUR | N/A | N/A | N/A | N/A | - |
| 17 | Gouvernance | Programme d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADESF) | 9-déc.-09 | 11-déc.-09 | 14-déc.-09 | 31-déc.-10 | 0,2 | 145 573 488 | 162 000 000 | EUR | 100 000 000 | 89 860 178 | 62 000 000 | 61,7% | - |
| Montant Total Net (UC) | | | | | | | | | | | 1 244 662 059 | | | | |
| Montant Total Décais. (UC) | | | | | | | | | | | 539 664 040 | | | | |
| Taux de décaissement sur montant net approuvé | | | | | | | | | | | 43,4% | | | | |
| Taux de décaissement sur montant net approuvé hors op non en vigueur | | | | | | | | | | | 49,2% | | | | |
| Age moyen du portefeuille (an) | | | | | | | | | | | 1,75 | | | | |

Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

1. La liste des principaux projets financés par la Banque et les autres partenaires au développement dans le secteur de l'AEPA est donnée en annexe-A.
2. Le tableau de répartition des interventions des principaux bailleurs de fonds dans le secteur de l'AEPA au Maroc en octobre 2009, est donné ci-après (en millions d'EUR).

| Bailleurs de Fonds Secteur de l'eau | BAD | Banque Mondiale | AFD | BEI | KFW | JICA | UE | BID | Coopération Belge | GTZ | Coopération Espagnole | Total |
|--|-------|--------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|----------------------|------|--------------------------|----------------|
| Total (Millions EUR) | 415,2 | 311,7 | 247,5 | 233,5 | 207,1 | 188,0 | 148,7 | 72,4 | 45,6 | 10,0 | 6,4 | 1 886,0 |
| % | 22,01 | 16,53 | 13,12 | 12,38 | 10,98 | 9,97 | 7,88 | 3,84 | 2,42 | 0,53 | 0,34 | 100,00 |



Appendice IV. Zone concernée par le projet

